

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/38/SPCG accordant la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti (lot 556, T. EF. 866)

n° 66/38/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive. à Mme Harsutta Chimanlai propriétaire, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.659,97 mètres carrés, sise à Djibouti, boulevard de la République (lot n° 556) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 866.